

## LES ATELIERS-THÉÂTRE *Adultes*

**RÉ-INSCRIPTION 2018-2019** à nous retourner avant le 15 juin 2018.

**INSCRIPTION 2018-2019** à nous retourner avant le 31 août 2018.

*Priorité est d'abord donnée aux ré-inscriptions. A envoyer par poste ou scanné par mail. Merci.*

Nom, prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postale et Ville : .....

Tél. : .....

Courriel : .....

**Horaire :** Les lundis de 19h30 à 21h30

**Début des cours :** Lundi 17 septembre 2018

**Lieu :** Salle de paroisse, 15 chemin des Hauts-Crêts, 1223 Cologny

**Tarif annuel :**

Je paie en 1x \* 1130.- CHF (1100 CHF + 30 CHF frais d'inscription et fournitures)

Je paie en 3x \* 1230.- CHF (1200 CHF + 30 CHF frais d'inscription et fournitures)

*Les habitants de Cologny bénéficient d'une réduction de 100.- sur l'écolage annuel (hors frais d'inscription).*

\* voir conditions au verso.

**Après réception de ce formulaire dûment rempli, nous vous enverrons :**

- une confirmation d'inscription avec les informations au sujet de la rentrée
- et une facture.

J'ai pris connaissance, accepte les conditions générales d'inscription qui se trouvent au **verso** et je coche ce qui convient **au point 7**.

Genève, le : .....

Signature: .....

TSVP

## CONDITIONS GENERALES 2018-2019

### 1 : PRESTATIONS

**1.1 :** LES ATELIERS-THEATRE s'engagent à fournir des cours de théâtre de qualité, par un professionnel du théâtre, pendant la période scolaire.

L'ELEVE s'engage à respecter les termes du présent contrat et à suivre les directives données par les professeurs pendant les cours.

### 2 : PÉRIODE D'ESSAI – RESILIATION – INSCRIPTION EN COURS D'ANNEE

**2.1 :** La période d'essai est de trois semaines ouvrables consécutives. La première leçon d'essai est gratuite.

**2.2 :** Après la période d'essai, L'ELEVE s'engage pour la totalité de l'année scolaire et l'écolage annuel est dû.

**2.3 :** En cas d'arrêt après ces trois leçons d'essais, deux cours, ainsi que les frais d'inscription seront facturés à L'ELEVE.

**2.4 :** En cas d'inscription durant l'année scolaire, le montant de l'écolage sera calculé proportionnellement aux nombre de cours restants, plus les frais d'inscription.

**2.5 :** En cas d'arrêt des cours de L'ELEVE en cours d'année, il n'y a pas de remboursement prévu, sauf en cas de force majeure (maladie, accident, déménagement) et sur présentation d'un justificatif valable.

### 3 : PÉRIODE DE COURS :

**3.1 :** Les cours qui commencent en septembre 2018 ont lieu toute l'année scolaire, sauf pendant les vacances scolaires, selon le calendrier suivant :

Vacances d'automne : du lundi 22 octobre au vendredi 26 octobre 2018

Vacances de Noël : du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019

Vacances de février : du lundi 18 février au vendredi 22 février 2019

Vacances de Pâques : du jeudi 18 avril au vendredi 26 avril 2019

Vacances d'été : dès la fin du spectacle annuel.

**3.2 :** Un spectacle de fin d'année aura lieu en juin 2019. À cet effet, des répétitions supplémentaires seront prévues durant cette période.

### 4 : FRÉQUENTATION

**4.1 :** L'ELEVE s'engage à suivre régulièrement les cours, les répétitions supplémentaires, les répétitions générales et s'engage à participer au spectacle de fin d'année.

**4.2 :** Les cours manqués par L'ELEVE ne peuvent être ni remplacés, ni remboursés.

### 5 : RESPONSABILITÉ DES ATELIERS THÉÂTRE

**5.1 :** LES ATELIERS-THEATRE ne sont pas responsables des accidents survenant lors du cours ou sur le trajet, ni des dégâts matériels causés par L'ELEVE à un tiers pendant la durée des cours.

**5.2 :** LES ATELIERS-THEATRE ne sont pas responsables des vols éventuels pouvant survenir dans les vestiaires et dans la salle pendant la durée du cours.

### 6 : TARIFS ET PAIEMENT

Tarifs annuels en vigueur, selon le mode de paiement choisi :

• Paiement en **1x** 1130.- CHF (1100 CHF + 30 CHF frais d'inscription et fournitures)  
à réception de la facture

• Paiement en **3x** 1230.- CHF (1200 CHF + 30 CHF frais d'inscription et fournitures)  
**1°:** à réception de la facture, **2°:** au plus tard le 31 janvier 2019, **3°:** au plus tard le 31 mars 2019

Les habitants de la commune de Cologny bénéficient d'une réduction de 100.- sur l'écolage annuel, hors frais d'inscription.

En cas de retard de paiement, des frais de rappel peuvent être facturés en sus.

### 7 : DIFFUSION D'IMAGE. Cocher ce qui convient :

J'autorise

Je n'autorise pas

LES ATELIERS-THEATRE à prendre en photo, filmer, enregistrer les cours et à utiliser les images et enregistrements pour la promotion du spectacle sur le site du théâtre Le Crève-Cœur, sur la plaquette de présentation des Ateliers-Théâtres, sur des affiches et dans la presse.